



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_94
LECTURE PUBLIQUE – CONVENTIONS AVEC LA CCVHA ET LES BIBLIOTHEQUES A
GESTION ASSOCIATIVE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....41
Conseillers présents :.....26
Pouvoir(s) :11
Votants :.....37

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

BASTARD Estelle a donné pouvoir à FOUIN Dominique,
FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à LÉZÉ Maryline,
BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Michel,
BRICHET Stéphane a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,
THEPAUT Michel a donné pouvoir à CHABIN Nathalie,
BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,
BOULLIER Marine a donné pouvoir à BRIAND Tony,
AUBRY François a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves,
POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,
DESPORTES Philippe a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,
GOURMEL Jacques a donné pouvoir à BURON Christelle,

Conseillers excusés :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, MASSE Stéphane,

Conseillers absents :

LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François,

Secrétaire de séance :

MASSEROT Christian

DELIBERATION N°DCM2024_94
**Lecture publique – Conventions avec la CCVHA et les bibliothèques à
gestion associative**

Rapporteur : Maryline LÉZÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) dispose de la compétence lecture publique. Cette prise de compétence a pour intérêt de mettre en œuvre une politique de lecture publique solidaire auprès des populations et des territoires en garantissant une équité d'accès au service ainsi que mener des actions sur le territoire de manière cohérente et complémentaire.

L'objectif est le développement et la promotion de la lecture, et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès de l'ensemble du territoire.

Il est proposé par la CCVHA d'établir une convention afin de définir le cadre et les interventions dans le cadre de la gestion et l'animation de la bibliothèque et du service Lecture publique y compris dans le cadre des événements. Quatre conventions sont établies comme suit

- Une convention est conclue entre la commune et la CCVHA, pour les bibliothèques à gestion intercommunale : bibliothèques de Marigné, Contigné-Soeudres , Cherré et Querré.
- Une convention est conclue avec chaque association, la commune et la CCVHA, pour les bibliothèques à gestion associative : Brissarthe bouquine, Croc-Lire située à Champigné, L'attire-Lire située à Châteauneuf-sur-Sarthe.

Les différentes obligations des parties sont déterminées dans chacune des conventions jointes à la présente délibération.

Chaque bibliothèque devra respecter le règlement intérieur du réseau des bibliothèques de la CCVHA tel qu'il est annexé à la présente. Chaque bénévole devra signer la charte des bénévoles proposé par la CCVHA et joint à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2024-06-27-34 du Conseil communautaire de la CCVHA approuve les différentes conventions, le règlement intérieur des bibliothèques et la charte des bénévoles,

Considérant l'avis du Bureau Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes des quatre conventions relatives à la gestion et à l'animation des bibliothèques et du service Lecture publique de la CCVHA.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer ces conventions,

DELIBERATION N°DCM2024_94
LECTURE PUBLIQUE – CONVENTIONS AVEC LA CCVH ET LES BIBLIOTHEQUES A
GESTION ASSOCIATIVE

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 049-200084903-20240924-DCM2024_94-DE



- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 24 septembre 2024



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 24 septembre 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 24 septembre 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.